

le 19/04/22

Monsieur Macron,

Nous avons contacté vos équipes de campagne avant le premier tour pour vous transmettre des propositions issues d'une commission FÉLICIA, collectif visant à défendre, garantir et promouvoir la liberté de choix d'Instruction.

Vous connaissez nos arguments et en partagez l'essentiel, puisque nous les avons retrouvés lors de vos dernières interventions. Nonobstant le contexte particulier de ce second tour nous voulons y voir un signe positif et prometteur.

Cependant, épouvantail désigné du dernier quinquennat, il reste un sujet qui heurte de nombreux citoyens dont nous nous faisons ici les porte-paroles : l'Instruction en famille. Le 2 octobre 2020 aux Mureaux le président Macron en faisait le réceptacle de toutes les craintes séparatistes. Population qui, de l'avis du stratège de l'époque, représentait quantité de votants négligeable. Qu'étaient alors 30 000 à 60 000 voix d'adultes en charge de familles, présentés dans quelques articles de Paris Match et les propos du ministère de l'intérieur, comme de dangereux radicalisés dont la suppression permettait d'appuyer la portée martiale d'un message de lutte contre l'intégrisme islamiste.

Les débats autour de la loi confortant les principes de la République ont mis en lumière les manquements aux fondements scientifiques de cette décision : les études des seuls sociologues français, notre sondage monté avec le recours de spécialistes, les chiffres des inspections positives à plus de 98%, les rapports de la Miviludes (pourtant généralement critiques à l'égard de nos familles), le rapport Obin de 2004 seule étude de grande ampleur menée dans les coursives du paquebot Education nationale, le rapport des inspecteurs du Sia, le ministre Blanquer face au sénat en juin 2020 et même le rapport de la DGESCO habilement retardé pendant toute la durée des débats parlementaires sont unanimes : peu importe le ressenti, peu importe l'intérêt de communication de l'époque, **il n'y a aucune problématique de radicalisation spécifique à l'Instruction en famille.**

l'IEF est un choix qui reste très minoritaire dans le paysage éducatif français. Loin des crispations liées à l'actualité, débarrassée d'une vision caricaturale, cette modalité d'Instruction est centrée sur les potentiels de l'enfant, et le place en acteur de ses apprentissages. Nous estimons que cette différence, loin d'être un désaveu de la République, est une force pour notre pays : c'est un outil essentiel de la résilience d'un système qui a tout intérêt à multiplier les possibilités de satisfaire le droit à l'Instruction des enfants. Les enjeux du 21e siècle sont trop grands pour laisser une partie de sa jeunesse sur le carreau : celle qui n'arriverait pas à se conformer au seul moule disponible. Le double contrôle annuel prémunit des dérives que nous craignons autant que le président aux Mureaux. Il est le garant des pratiques qui n'ont globalement rien de sectaire.

Ce choix de l'IEF est motivé par de multiples raisons. Une partie d'elles seulement se construisent en réaction : adaptation aux besoins spécifiques d'un enfant mal accueilli par l'école qui ne forme pas assez ses personnels (troubles dys, TSA, maladies orphelines,

pluralité des niveaux, haut potentiel intellectuel, tda-h), difficultés ou violences rencontrées à l'école parfois minimisées par le personnel encadrant, palier les absences systémiques de professeurs, l'absence d'AESH ou le contexte de quartiers réputés difficiles, éviter la déshérence du bâti...

L'autre consiste en la volonté d'offrir à ses enfants un cadre d'apprentissage différent ou d'autres approches pédagogiques par nécessité ou envie familiale : pour enrichir la société française de modes de réflexion et d'action différentes, non pour la rejeter en bloc. Les parents instructeurs font partie intégrante de la société française, y vivent, y travaillent, y participent, et y exercent leur citoyenneté.

Comprenez donc bien qu'une majorité de familles en IEF aujourd'hui est face à un dilemme très difficile pour ce second tour des élections présidentielles...

Nous souhaitons pouvoir compter sur une réflexion de votre part qui amènerait à davantage de considération de la réalité de l'instruction en famille, ainsi qu'à une modification des dispositions prises dans l'article 49 de la loi confortant le respect des principes de la République.

Au fait des réalités de terrain, au contact direct des familles, FÉLICIA a toujours privilégié le dialogue avec les institutions et nous avons proposé, avec d'autres structures nationales représentant l'Instruction En Famille, d'être entendus dans le cadre de l'élaboration de la loi. Le texte n'ayant pu bénéficier de ces enrichissements pratiques que nous préconisons, nous pouvons d'ores et déjà relever dans son application de nombreux dysfonctionnements. Ces travers mèneront à des difficultés, voire à des situations ubuesques et discriminantes, que nous ne manquerons pas de faire remonter au futur gouvernement.

Nous voulons choisir un candidat à l'écoute des familles et capable d'évoluer dans ses convictions.

Nous pouvons nous prémunir des effets de bord d'une loi injuste que le candidat opposé à vous promet d'abroger dès son arrivée au pouvoir.

En espérant pouvoir porter un message de votre part aux familles avant dimanche, soyez assuré, Monsieur Macron, de l'expression de nos salutations républicaines.

Le collectif FÉLICIA
contact@federation-felicia.com